



MAIRIE

42330 CUZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 12 octobre 2021 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 05 octobre 2021

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON- Laila GAUTHIER- Gérard LECLERCQ - Joelle JULLIEN - Christian TORRON Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC -Véronique MOUNIER- Christine VAN LANDER- Céline KNAP- Richard TISSEUR - Nadège JACHEZ – Ivann LECOURT- Vincent CLAPEYRON

Excusés : Marie-Josée GUBIEN - Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 13 SEPTEMBRE 2021 est approuvé.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

NUMERO	DATE DE LA DEMANDE	ADRESSE	SURFACE	NATURE DU BIEN
2021/15	28/09/2021	365 Chemin du Moulin	563m ²	Maison et terrain

TRAVAUX SALLE ERA – N° 20211001

Monsieur le Maire présente la consultation faite pour les travaux de toiture de la salle ERA.

La commission bâtiments a étudié les différents devis reçus et propose l'entreprise Loire Toiture pour les travaux d'isolation pour un montant de **53 315.61 € HT** et l'entreprise Loire Toiture pour les travaux de couverture pour un montant de **53 512.18 € HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT les propositions suivantes :

Loire Toiture pour les travaux d'isolation d'un montant de **53 315.61 € HT**

Loire Toiture pour les travaux de couverture **53 512.18 € HT**.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**CONGRES DES MAIRES- MANDAT SPECIAL POUR LA PARTICIPATION DE 1 ELU-
N° 20211002**

Comme le prévoit l'article L 2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il doit se rendre à PARIS pour le Congrès des Maires du 16 au 18 novembre 2021.

Il propose aux membres présents de lui accorder ce mandat spécial, pour se rendre au Congrès des Maires, afin de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement sur production de justificatifs. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE mandat spécial à Monsieur le Maire pour son déplacement au Congrès des Maires du 16 au 18 novembre 2021 afin de rembourser l'ensemble de ses frais réels.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION CONTRIBUTION 2021
N° 20211003

La commune a délibéré en 2018 pour adhérer à la maintenance simplifiée « éclairage public » proposée par le SIEL.

La délibération de 2018 prévoit une adhésion à la maintenance simplifiée avec un prix par foyer de 19.80€ (3.22€ en investissement / 16.58€ en fonctionnement) révisable sur la base de l'indice TP12c.

Sur volonté des élus du SIEL-TE Loire, ces prix n'ont pas été actualisés entre 2014 et 2019.

Les élus du SIEL-TE Loire ont délibéré en 2020 avec une actualisation de 7% correspondant à l'évolution de l'indice TP12c pendant la période 2014-2019.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 3 ABSECTIONS, 13 voix POUR, 1 CONTRE

APPROUVE les nouveaux tarifs votés par les élus du SIEL-TE Loire, la contribution de la commune s'élevant à 20 360.45 € pour l'année 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CONVENTIONS AVEC L'ADAPEI - IME LES PETITS PRINCES – N°20211004

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet mené par l'IME Les Petits Princes au sein de l'école de CUZIEU.

Afin de mener à bien ce projet, L'IME sollicite la mairie pour la mise à disposition d'une salle pour l'accès pendant le temps du repas au sein de la cantine scolaire.

Pour cela, il convient de signer une convention avec l'IME Les Petits Princes pour la mise à disposition d'une salle et une convention pour la fourniture de repas.

Monsieur le Maire fait lecture du projet des conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les deux conventions,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre de ces conventions.

DECISION MODIFICATIVE
– N° 20211005

Vu l’instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget communal,

Vu l’avance consentie sur le marché Rue de la Coise,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d’autoriser la décision modificative suivante du budget de l’exercice 2021 :

Section d’investissement – Dépenses

Opération 175 Matériel cantine **Article 2158** - 7 141 €

Opération d’ordre chapitre 041 **Article 2315** + 7141 €

Section d’investissement – Recettes

Opération 175 Matériel cantine **Article 1321** – 7141 €

Opération d’ordre chapitre 041 **Article 238** + 7141 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE la décision modificative telle que présentée par Monsieur le Maire,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu’à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.